

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU de REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLANOT SEANCE du 23 Septembre 2014</p>

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 23 septembre 2014, à 20 H 30, sous la présidence de Monsieur Jean-François FARENC, Maire de Blanot. Tous les conseillers en exercice étaient présents à l'exception de Etienne Gilleron et Daniel Vergnaud excusés.

Le compte-rendu de la séance précédente entendu et approuvé, le conseil étudie l'ordre du jour.

I- ASSOCIATION "Espace Temporaire d'Accueil de Personnes (ETAP)"

Monsieur Duriez, bénévole de cette association, présente l'organisation et le fonctionnement.

ETAP situé 10 rue Porte de paris à Cluny, est un espace d'accueil de 13 places pour les personnes sans domicile fixe qui peuvent être hébergées jusqu'à 4 nuits, et pour les familles étrangères en attente de régularisation de situation. Un studio est réservé à l'accompagnement de jeunes qui débutent un travail et qui ont besoin d'être soutenus.

En 2013, 9000 repas ont été servis, et l'occupation a été de 3800 nuits. Alors qu'en 2000 il n'y a eu que 500 repas servis.

L'association est gérée par une équipe de 8 bénévoles et une personne salariée. 4 bénévoles supplémentaires seraient les bienvenus pour assurer l'accueil des personnes de 18 H à 19 H une fois par semaine, soit environ 4 heures par mois.

Monsieur Duriez lance un appel et si vous êtes intéressés vous pouvez contacter l'association au N° 03.85.59.80.86. Les dons sont également acceptés.

II- ESPACE PATRIMOINE

Une ébauche de convention d'occupation précaire et révocable a été rédigée pour permettre à l'association « la combe verte » d'utiliser un local communal dans le but de présenter des expositions temporaires et permanentes à l'intention du public.

En majorité les conseillers sont favorables à la mise à disposition du local « atelier communal » qui sert actuellement de garage pour le matériel. Par ailleurs ils souhaitent que le coût pour l'installation électrique soit chiffré. Il faudra déterminer la participation communale et de l'association dans l'aménagement de ce local.

Un nouveau projet sera présenté lors de la prochaine réunion.

III- REMPLACEMENT DES POTEAUX INCENDIE

Le premier adjoint expose au conseil les devis établis par les services de la Lyonnaise des Eaux pour le remplacement des poteaux incendie à Vivier pour un montant un montant de 2 297,07 € HT et à Fougnières pour un montant de 2 086,032 € HT.

Les conseillers à l'unanimité votent l'inscription au Budget Primitif 2015 de la dépense pour la mise en place d'un poteau incendie à Vivier. A 8 voix pour et 1 voix contre, il est décidé d'inscrire la dépense pour le remplacement du poteau de Fougnières.

IV- BIBLIOTHEQUE DE BLANOT

Mme la seconde Adjointe rappelle le fonctionnement de la bibliothèque de Blanot qui est une antenne de la bibliothèque de Massilly.

Ce service a été créé par délibération et une convention avec la commune de Massilly.

Pour une commodité d'organisation, la personne bénévole qui assure cette activité, demande la possibilité de devenir antenne de la bibliothèque d'Azé.

Le Conseil à l'unanimité donne son accord pour mettre fin à la convention qui lie la commune de Blanot avec la commune de Massilly, et autorise le Maire à signer une nouvelle convention avec la commune d'AZE.

V- SOCIETE DE CHASSE

Considérant la déclaration de modification de ses statuts, dirigeants et appellation, faite par la Société de Chasse dont le nouveau titre est « association communale de chasse de la vallée de Blanot », le conseil autorise le Maire à établir et signer un avenant au bail de location de la chasse communale avec Monsieur Thierry Chevalier représentant l'association.

VI- AFFOUAGES EXERCICE 2014/2015

Les affouages pour l'exercice 2014/2015 seront distribués dans la parcelle N°16 de Nouvelle. L'avis d'inscription sera affiché du 2 au 23 octobre 2014.

Il est rappelé que les inscriptions seront recueillies en mairie et un règlement d'affouage sera remis aux intéressés qui devront présenter une police d'assurance responsabilité civile. Anne Pariset, David Marmelat, Daniel Vergnaud sont désignés garants pour encadrer l'exploitation de la coupe.

VII- VENTE D'UNDE DESSERTTE

Il est rappelé les conclusions de l'enquête publique qui s'était déroulée du 16 mai au 17 juin 2013 suite à la demande d'acquisition d'une bande de terrain par un habitant de Vivier. Cette desserte communale présente un effondrement sur le terrain en contrebas lui appartenant et la largeur de cette voie rend son utilisation difficile. Toutefois en cas de vente les parcelles exploitées en amont n'ont plus d'accès.

Dans ce contexte, la commission des chemins se rendra sur place pour étudier la meilleure solution et une décision sera prise lors du prochain conseil municipal.

VII- GESTION DES PARCELLES A 282 ET A 283

Actuellement ces deux parcelles sont louées jusqu'au 31 décembre 2014.

A partir de 2015, il y a trois possibilités pour ces parcelles communales : leur location, leur vente, ou l'abandon de location.

Le Conseil va étudier l'intérêt de chacune de ces trois solutions envisagées avant de prendre une décision.

VIII- QUESTIONS DIVERSES

1/ Transport scolaire L'organisation du ramassage scolaire a été modifiée afin d'assurer le transport des enfants à partir de la maternelle. Un bus de 15 places fera le circuit Nouville, Fognières, le Bourg de Blanot, et Donzy le Pertuis pour les enfants à partir de 6 ans. Un bus de 9 places transportera les maternelles de Cortambert et Donzy le pertuis. Un grand bus assurera le ramassage des primaires pour Cortambert.

2/ Conseil communautaire La déléguée suppléante à la Communauté de communes du Clunisois a participé à la réunion du 22 septembre 2014 et donne ses impressions.

Elle constate à quel point la démocratie participative est un exercice difficile, très certainement frustrant mais pour autant nécessaire....

La lecture des documents préparatoires à la réunion (24 pages) est assez ardue pour les néophytes, et requiert qu'on s'accroche. Les acronymes sont nombreux, les éléments contextuels parfois insuffisants pour une personne nouvellement parachutée et ne fréquentant pas le monde de l'Administration. Suivre pleinement le déroulement de la séance lui a été difficile de temps à autre.

D'autre part, Elle regrette la quasi absence de véritables débats, mais il y a une écoute et les remarques judicieuses sont prises en compte. Les communes n'ont pas toutes l'esprit communautaire et restent avec un fonctionnement de collectivité individuelle.

Les décisions prises sont constructives et devraient créer une dynamique communautaire à long terme.

3/ Monument aux morts Un entretien sera prévu et une réfection des croix de Lorraine réalisée.

4/ Local poubelles à Fognières Ce local est mis à la disposition de tous les habitants de Blanot, les résidents secondaires et les résidents principaux lorsque leurs conteneurs sont déjà trop remplis. En été il reçoit aussi les poubelles des grottes. Trois conteneurs y sont installés, deux pour les ordures ménagères et un pour le tri. Afin d'assurer un entretien minimum, des bénévoles acceptent d'effectuer une corvée en juin et en octobre. La pompe à incendie sera mise à leur disposition à cette occasion.

Il y aura une petite reprise de la toiture pour éviter le glissement des tuiles et un panneau indicatif sera mis en place.

5/ Bilan des grottes La commission Tourisme se réunira et un bilan sera établi pour présentation au prochain conseil. Il sera demandé à la Direction des Routes et des Infrastructures l'autorisation de mettre en place un panneau de signalisation à hauteur du « pont de la levée » à Cluny. Par ailleurs, la commission proposera un nouveau panneau d'informations à l'intersection de la D 146 et de la D 15 pour une mise en place au printemps.

6/ Eglise de Blanot Le maire a participé à une réunion du comité de restauration de l'église de Blanot et rend compte au conseil d'une évaluation de travaux établie par cette association. Ces travaux concernent essentiellement de la maçonnerie et de la plâtrerie peinture.

Il conviendra que le conseil examine cette demande avec les autres projets qui lui ont été soumis.